

Deuxième chambre

La demande d'avis, introduite le 24 avril 2009 par le Président du Parlement de la Communauté française, sur une proposition de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 'relatif à la négociation en Communauté française (*Doc. parl.*, Parl. Comm. fr., 2008-2009, n° 671/1) a été rayée du rôle le 6 février 2017 car le Conseil d'État n'a pas été informé du fait que cette proposition aurait été relevée de caducité après les élections du 7 juin 2009 renouvelant le Parlement de la Communauté française.